

Séance ordinaire du 14 mai 2019

À la séance ordinaire du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Bois tenue le 14 mai 2019, à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances, les conseillers et conseillères présents sont :

District # 1 Madame Micheline Robert
District # 2 Poste vacant
District # 3 Madame Rita Fortier
District # 4 Madame Chantal Bouchard (absente)
District # 5 Monsieur Alfred Jr Beaudin
District # 6 Monsieur Jean-Guy Noël

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Yvan Goyette.

Monsieur Michel Marceau directeur général et secrétaire trésorier, est aussi présent.

2019-05-70 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par, Madame Rita Fortier
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE l'ordre du jour soit adopté en supprimant le point 11.6 et en laissant la section "affaires diverses" ouverte.

2019-05-71 Adoption du procès-verbal du 9 avril 2019

Il est proposé par, Monsieur Jean-Guy Noël
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le procès-verbal du 9 avril 2019 soit adopté et signé tel que présenté.

2019-05-72 Dépôt des listes

Le directeur général & secrétaire-trésorier a remis aux membres du conseil une liste des chèques qu'il a émis du 11 avril au 13 mai 2019, tel qu'autorisé et exigé par le règlement de contrôle et suivi budgétaire. Un résumé des salaires versés 1^{er} au 30 avril 2019 est également déposé.

2019-05-73 Dépôt des états comparatifs premier trimestre.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les états comparatifs du premier trimestre.

2019-05-74 Comptes du mois d'avril 2019

Il est proposé par Monsieur Alfred Beaudin Jr,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE les comptes présentés par le secrétaire-trésorier en date du 14 mai 2019 soient payés avec les fonds disponibles des postes budgétaires respectifs. Les chèques #201900223 à #201900258 sont émis.

2019-05-75 Demande d'augmentation de salaire d'un employé.

ATTENDU QUE la municipalité doit offrir à ses employés une rémunération globale en adéquation avec le marché du travail afin de conserver ses salariés.

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Noël,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

Que la municipalité signe le contrat avec cet employé selon les conditions qui ont été convenues.

2019-05-76 Demande d'augmentation de la compensation pour l'achat de bottes et de modification de la méthode de paiement.

ATTENDU QUE la municipalité souhaite offrir à ses employés des équipements de sécurité de qualité.

Il est proposé par Madame Micheline Robert,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

Que la municipalité verse désormais une compensation annuelle de 150 \$ pour l'achat de chaussures de sécurité. Le premier versement sera effectué lorsqu'un employé aura terminé sa période de mise à l'essai, généralement de trois mois.

2019-05-77 Embauche de M. Courcy comme journalier et responsable du dépôt municipal

ATTENDU QUE Monsieur Courcy a démontré une bonne maîtrise de ces tâches.

Il est proposé par Madame Rita Fortier,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

Que la municipalité embauche Monsieur Courcy pour effectuer les opérations du dépôt et pour l'entretien divers (pelouse et autres).

2019-05-78 Versement de 250 \$ pour la coop de Golf de Lac-Mégantic.

ATTENDU QUE la municipalité a conclu une entente pluriannuelle pour soutenir cette organisation.

Il est proposé par Monsieur Alfred Jr Beaudin,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

Que la municipalité verse une somme de 250 \$ à la coop de Golf de Lac-Mégantic.

2019-05-79 Demande de prêt de la salle communautaire.

ATTENDU QUE la maison de la famille du Granit offre un service de qualité à la population.

Il est proposé par Madame Micheline Robert,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

Que la municipalité offre gracieusement la salle communautaire pour leurs ateliers en septembre 2019 et juin 2020.

2019-05-80 Proposition de Chefs en Action.

ATTENDU QUE nous avons reçu une proposition de Chef en Action pour faire une activité culinaire avec les enfants du SAE;

ATTENDU QUE l'activité serait fort intéressante pour les jeunes de la municipalité.

Il est proposé par Monsieur Alfred Jr Beaudin,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

Que la municipalité accepte la proposition de Chefs en Actions de proposer des activités culinaires pour les jeunes de 4 à 12 ans du SAE.

2019-05-81 Conseil Sport Loisir de l'Estrie.

ATTENDU QUE la municipalité verse une somme à cette organisation via la MRC.

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Noël,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

Que la municipalité ne verse pas d'argent au Conseil Sport Loisir de l'Estrie.

2019-05-82 AFEAS entretien paysagé.

ATTENDU QUE la municipalité a besoin de service pour l'entretien paysagé de ses plates-bandes;

ATTENDU QUE le conseil souhaite soutenir l'AFEAS;

ATTENDU QUE les membres de l'AFÉAS sont intéressés de faire les travaux;

Il est proposé par Madame Micheline Robert,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

Que la municipalité confie à l'AFEAS la responsabilité de l'entretien paysagé selon le budget prévu..

2019-05-83 Embauche de Monsieur Maxime Robert pour déchiqueter les documents et faire de la peinture.

ATTENDU QUE Monsieur Maxime Robert a fait parvenir une demande écrite pour travailler à la municipalité.

ATTENDU QUE la municipalité a besoin de faire accomplir deux tâches demandant peu de qualification, déchiqueter des documents et peindre le bureau de l'inspecteur.

Il est proposé par Micheline Robert,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

Que la municipalité embauche Maxime Robert pour déchiqueter des documents et peindre le bureau de l'inspecteur.

2019-05-84 Embauche et formation pour le service d'animation estivale.

ATTENDU QUE la municipalité souhaite offrir un service d'animation estivale pour la saison 2019;

(suite de la résolution # 2019-05-84)

ATTENDU QUE trois postes pour le service d'animation estivale étaient à combler pour l'été 2019 (2 animatrices/teurs et 1 coordonnateur/trice;

QUE les nous avons reçu trois candidatures répondant aux critères minimums pour ces postes;

Il est proposé par Micheline Robert,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

Que la municipalité retiens les candidatures de Marie-Mai Plourde, Michaël Côté et d'Eugénie Marceau.

2019-05-85 Demande de la MRC changements climatiques.

ATTENDU QUE des citoyens du territoire de la MRC du Granit ont interpellé la MRC du Granit en lien avec l'adoption de la déclaration universelle citoyenne d'urgence climatique;

ATTENDU QUE la déclaration universelle citoyenne d'urgence climatique vise entre autres à dénoncer l'empreinte écologique dont le Canada serait particulièrement touché avec certains impacts allant jusqu'à deux fois plus importants que prévu;

ATTENDU QUE l'adhésion à la déclaration universelle citoyenne d'urgence climatique implique des actions concrètes pour la réduction immédiate de l'émission de gaz à effet de serre et une transition vers une société carboneutre;

ATTENDU QUE les préoccupations environnementales sont au cœur des discussions et interventions de la MRC du Granit;

Il est proposé par, Madame Micheline Robert
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil de Notre-Dame-des-Bois s'engage à poursuivre ses initiatives en matière de réduction de gaz à effet de serre en adhérant et adoptant la déclaration d'urgence climatique.

2019-05-86 Achat d'heures Infotech

ATTENDU QUE le personnel administratif a besoin des services d'Infotech

Il est proposé par, Monsieur Alfred Jr Beaudin
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

Que la municipalité achète 26 heures de service d'Infotech pour la somme de 1960 \$.

2019-05-87 Embauche de Denis Duquette pour faire des travaux de nivelage (à temps partiel).

ATTENDU QUE la municipalité a besoin d'un opérateur de niveleuse afin d'effectuer certains travaux de voirie.

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Noël
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

Que la municipalité embauche Denis Duquette pour conduire la niveleuse (à temps partiel).

2019-05-88 Acceptation de la proposition d'entente sur le traitement des matières compostables

ATTENDU QUE la MRC du Granit a octroyé un contrat à l'entreprise Services Sanitaires Denis Fortier pour la collecte et le transport des matières organiques des municipalités d'Audet, Lac-Drolet, Notre-Dame-des-Bois, Piopolis, Sainte-Cécile-de-Whitton, Saint-Ludger, Saint-Robert-Bellarmin, Saint-Sébastien et Stornoway;

ATTENDU QUE l'obtention d'un contrat pour le traitement de ces matières est de la responsabilité de la municipalité;

ATTENDU QU'il y a lieu de s'associer à un site de traitement pour assurer la valorisation des matières organiques;

ATTENDU QUE Valoris a fait parvenir une proposition d'entente à la municipalité pour le traitement de ces matières;

ATTENDU QUE cette offre intéresse notre municipalité et que combiné aux frais de collecte et transport est l'offre la moins dispendieuse et la plus avantageuse qui nous est offerte;

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Noël,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

D'aviser Valoris de notre acceptation de leur offre pour la valorisation des matières organiques de notre territoire;

De prendre entente avec Valoris pour permettre, à titre de municipalité cliente, la valorisation de nos matières organiques pour la période du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2020, et ce, aux conditions suivantes :

- 60.69 la tonne plus taxes et redevances exigées par le gouvernement, si applicable.
- Par la suite, pour la durée restante de l'entente, le tarif sera ajusté annuellement, si requis par Valoris

Que le maire et le directeur général de la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois soient autorisés à signer cette entente.

2019-05-89 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) – reddition des comptes.

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 60 486.00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité.

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Noël,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports soit informé de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**2019-05-90 Retrait d'immeubles de la liste des immeubles à être
vendu pour défaut de paiement de taxes de l'année 2019.**

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois a fait approuver, par la résolution no 2019-03-48, un extrait de l'état approuvé des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes par la MRC du Granit, et ce, tel que prescrit par l'article 1023 du *Code municipal*;

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois désire se prévaloir de son droit de procéder au retrait d'immeubles apparaissant à l'état approuvé par le conseil de la Municipalité;

Il est proposé par Monsieur Alfred Jr Beaudin,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois demande à la MRC du Granit le retrait des immeubles suivants de la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes de l'année 2019 :

NO LOTS	PROPRIÉTAIRES	ARRÉRAGES ET TAXES MUNICIPALES 2019 (INTÉRÊTS EN DATE DU 13 JUIN 2019)	ARRÉRAGES ET TAXES SCOLAIRES 2019 (INTÉRÊTS EN DATE DU 13 JUIN 2019)
4767830	Boucher Marco	1 833.01 \$	
4865446	Pépin Carole Perron Sylvain	786.53 \$	

QUE le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois s'engage à rembourser les frais engagés par la MRC du Granit pour chacun des immeubles retirés.

**2019-05-91 Avis de motion visant la modification du schéma
d'aménagement afin d'intégrer les lots 4 766 777 et 4 766
778 à l'affectation agroforestière type 1**

Monsieur Alfred Jr Beaudin conseiller, donne un avis de motion visant la modification du schéma d'aménagement afin d'intégrer les lots 4 766 777 et 4 766 778 à l'affectation agroforestière type 1

**2019-05-92 Avis de dépôt visant la modification du schéma
d'aménagement afin d'intégrer les lots 4 766 777 et 4 766
778 à l'affectation agroforestière type 1.**

Monsieur Alfred Jr Beaudin conseiller, donne un avis de dépôt visant la modification du schéma d'aménagement afin d'intégrer les lots 4 766 777 et 4 766 778 à l'affectation agroforestière type 1.

2019-05-93 avis de motion

Monsieur Alfred Jr Beaudin conseiller, donne un avis de motion visant la modification du règlement de zonage no 363-2010 afin de changer le zonage des lots 4 766 777 et 4 766 778.

2019-05-94 avis de dépôt

Monsieur Alfred Jr Beaudin conseiller, donne un avis de dépôt visant la modification du règlement de zonage no 363-2010 afin de changer le zonage des lots 4 766 777 et 4 766 778.

2019-05-95 Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes pour les contrats d'un montant supérieur à 101 100 \$.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, c.

C-27.1) (ci-après : le « CM ») ou 573.3.1.3 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19); (ci-après : la « LCV »), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat;

ATTENDU QUE la municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;

ATTENDU QUE rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues à la LCV et au CM quant aux modalités de traitement des plaintes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Guy Noel et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente procédure soit adoptée :

1. Préambule

Le préambule de la présente procédure en fait partie intégrante.


2. Objets

La présente procédure a pour objets :

- a. d'assurer un traitement équitable des plaintes formulées à la municipalité dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique;
- b. d'assurer un traitement équitable des manifestations d'intérêt formulées à la municipalité dans le cadre d'un contrat qui, n'eut été de l'article 938 CM ou 573.3 LCV aurait été assujetti à l'article 935 CM ou 573 LCV, avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les biens ou les services en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 938 CM ou du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 573.3 LCV;
- c. d'identifier la personne à qui ces plaintes ou manifestations d'intérêt devront être transmises, incluant son adresse électronique.

Les plaintes doivent être transmises au directeur général et secrétaire trésorier à l'adresse suivante : administration@notredamedesbois.qc.ca

Les plaintes concernant l'une ou l'autre des situations visées par la Loi, soit la demande de soumissions publique ou l'avis d'intention d'octroyer un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique pour les contrats dont la valeur est de, minimalement, 101 100 \$.

Les plaintes reçues seront déposées à l'aide du formulaire officiel de l'Autorité des marchés publics (AMP). <https://www.amp.gouv.qc.ca/porter-plainte/plainte-organisme-public> 

2019-05-96 Choix d'un fournisseur pour la refonte du site web pour la municipalité.

ATTENDU QUE la municipalité souhaite améliorer son site web afin d'offrir de meilleurs services aux citoyens.

ATTENDU QUE notre fournisseur actuel nous offre un bon service et nous a offert la soumission la plus basse.

(suite de la résolution # 201-05-96)

Il est proposé par Madame Micheline Robert,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

Que la municipalité demande à l'entreprise Votre Site de refaire son site et d'assurer la formation de son personnel.

2019-05-97 Achat d'un système de clefs et verrous.

ATTENDU QUE municipalité souhaite améliorer la sécurité de ses édifices

Il est proposé par Madame Rita Fortier,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

Que la municipalité retienne la soumission de Multi-Clés pour le produit Médéco.

2019-05-98 Comité de loisir.

ATTENDU QUE municipalité souhaite soutenir le comité de loisir,

Il est proposé par Madame Rita Fortier,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

Que la municipalité assume les frais pour le maintien au registre des entreprises.

Que la municipalité propose Madame Micheline Robert pour la représenter au sein de cette organisation.

2019-05-99 Comité de développement.

ATTENDU QUE municipalité souhaite soutenir le comité de développement,

Il est proposé par Madame Rita Fortier,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

Que la municipalité assume les frais pour le maintien au registre des entreprises.

Que la municipalité propose Madame Micheline Robert pour la représenter au sein de cette organisation.

2019-05-100 Travaux de rénovation pour le bureau.

ATTENDU QUE la municipalité souhaite optimiser l'utilisation de ses locaux.

Il est proposé par Monsieur Alfred Jr Beaudin,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

Que la municipalité accepte le devis de Construction Stéphane Blais au prix de 5145 \$ pour transformer l'ancienne bibliothèque en bureau pour l'inspecteur et salle d'archives.

2019-05-101 Suppression du lien vers Facebook sur le site de la municipalité.

ATTENDU QUE la municipalité souhaite conserver le contrôle de ses communications publiques.

Il est proposé par Monsieur Alfred Jr Beaudin,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

Que la municipalité retire la page Facebook qui se trouve sur son site web.

2019-05-102 Destruction des archives tel que recommandé par Michel Hamel archivistes.

ATTENDU QUE l'article 7 de la *Loi sur les archives*, oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

ATTENDU QUE l'article 9, de cette même loi, lie l'organisme public à son calendrier;

ATTENDU QUE l'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

ATTENDU QUE l'article 199 du *Code municipal* stipule que le secrétaire-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal.

Il est proposé par Madame Rita Fortier,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE l'on approuve la liste de destruction des archives préparée par Michel Hamel et datée du 2019-05-09 et d'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder à la destruction de ces documents.

2019-05-103 Achats de bacs roulants pour les déchets et le recyclage.

ATTENDU QUE la municipalité souhaite conserver un stock satisfaisant de bacs pour répondre aux besoins des citoyens.

Il est proposé par Madame Micheline Robert,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

Que la municipalité achète des 15 bacs pour les déchets et deux 2 bacs pour le recyclage.

2019-05-104 Achat et pose de pneus pour la chargeuse.

ATTENDU QUE la chargeuse a besoin de nouveaux pneus.

Il est proposé par Monsieur Alfred Jr Beaudin,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

Que la municipalité retienne la soumission de Traction pour quatre pneus d'hivers.

2019-05-105 Vente d'équipements

ATTENDU QUE ces équipements (Camion Mack 700 de 203 no IM2A Track MT4T5 et la Rétrocaveuse JCB SLP214TC6U0907737), en raison de nombreux problèmes mécaniques, ne répondent plus aux besoins de la municipalité.

(suite de la résolution # 2019-05-105)

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Noël,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

Que la municipalité vende ces équipements pour la somme de 20 000\$ (frais de transport de 2 000 \$) chez Longus Estrie.

2019-05-106 Achat d'une rétrocaveuse de marque Case pour la somme de 85 000\$ chez Longus Estrie.

ATTENDU QUE la municipalité a besoin d'une rétrocaveuse pour assurer les travaux de voiries et de déneigement.

Il est proposé par Monsieur Alfred Jr Beaudin,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

Que la municipalité retienne les services de Longus Estrie pour faire l'acquisition d'une rétrocaveuse Case 59sn (2016) numéro S-N jjgn59snjfc724262 au coût de 85 000.00\$ plus taxes;

2019-05-107 Achat d'accessoires pour la rétrocaveuse au prix de 10 000\$ chez Tracteur Chauvette.

ATTENDU QUE la municipalité souhaite obtenir des accessoires pour maximiser l'utilisation de la nouvelle rétrocaveuse afin d'effectuer les travaux de déneigement.

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Noël,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

Que la municipalité achète des accessoires proposés par Tracteur Chauvette.

2019-05-108 Dépôt du rapport du vérificateur.

ATTENDU QUE

Il est proposé par Monsieur Alfred Jr Beaudin,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

Que la municipalité accepte le rapport du vérificateur.

2019-05-109 Levée de l'assemblée;

Il est proposé par Monsieur Alfred Jr Beaudin,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QUE la présente séance soit levée. Il est 20h30.

Yvan Goyette,
Maire

Michel Marceau, directeur général
& secrétaire - trésorier